

1^{ère} République française
CANTAL
Commune de POLMINHAC
Séance du mardi 09 juillet 2024

Date de la convocation: 01/07/2024

neuf juillet deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE BONHOMME,

**Membres en
exercice : 15**

Présents : 9

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention: 0

Présents : ANDRE BONHOMME, JOSETTE VARET, DENIS ARNAL, MARIE-NOELLE MOULIER, MARTINE BERGAUD, CHRISTOPHE BORNES, EVELYNE DELANOUE, ALAIN FALIERES, ADELINE GUYON

Représentés : MICHEL AMOUROUX représenté par ALAIN FALIERES, ALAIN BROUSSE représenté par JOSETTE VARET

Excusés : GUILLAUME PRAT

Absents : CLAUDINE LADOUX, DIDIER TOMA, Patricia GUERARD

**Secrétaire de
séance :**

ALAIN FALIERES

**DE_027_2024 - Objet : PROGRAMME DE LOGEMENTS A
CARACTERE SOCIAL AVEC LA SA POLYGONE - RECTIFICATION**

En complément de la délibération N°2022-049 en date du 20 octobre 2022 et de la délibération N°017-024 en date du 11 avril 2024 par lesquelles la commune de Polminhac a proposé à la SA POLYGONE de réaliser sur la commune un programme de logements à caractère social, permettant une amélioration d'hébergement offert aux habitants de la commune.

Cette opération de construction porte sur la réalisation de deux pavillons locatifs mitoyens de type 2 avec stationnement extérieur et jardin privatif.

Dans le cadre de cette opération, un bail à construction sera conclu entre la commune de POLMINHAC et la SA POLYGONE et portera sur la parcelle cadastrée section C numéro 683, d'une contenance de 276m².

C'est à tort et par erreur que la date de prise d'effet du bail à construction a été arrêtée au 22 janvier 2024.

Le bail à construction commence à courir à partir du 3 janvier 2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdit
Le Maire, André BONHOMME



Le Secrétaire de séance, A.FALIERES



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 10 / 07 / 2024
et publié ou notifié
le 10 / 07 / 20 24

Date de transmission de l'acte: 10/07/2024
Date de réception de l'AR: 10/07/2024
015-211501549-DE_027_2024-DE
A G E D I